RAPPORT D'ACTIVITE

2024

MAISON RELAIS - AUTRES RIVES

Association Saint Benoit Labre - 3 allée du Cap Horn - la Ville au Blanc - 44120 Vertou
Tél. : 02 40 80 02 02 - Email : association@asbl44.com
Association Régie par la loi du 01.07.1901 - Déclarée à la Préfecture de Loire-Atlantique le 25 Mars 1953 sous le N°04308

INTRODUCTION

La Maison Relais « Autres Rives » est une résidence sociale située dans le sud de la métropole nantaise depuis 2006. Au fil des années, elle a su répondre aux besoins spécifiques de son public, composé de personnes ayant vécu des périodes d'errance et souffrant de conséquences telles qu'un vieillissement prématuré de leur état de santé.

Pour cela, des actions individuelles et collectives sont mises en place afin de :

- Favoriser le maintien ou le développement de l'autonomie et des capacités de chacun en matière d'entretien du logement, de préparation des repas, de gestion du budget et du traitement médical, ainsi que leur capacité à effectuer des démarches extérieures de manière autonome.

- Lutter contre l'isolement et l'inactivité en garantissant l'organisation d'actions collectives, dans un cadre de vie convivial qui respecte l'intimité, reconnaît la place et le rôle de chacun, et les intègre dans une dynamique de groupe.

- Soutenir l'intégration des personnes dans le tissu social, culturel et relationnel.

Le mode de logement choisi doit permettre à la fois une certaine liberté d'action, développer la capacité des résidents à assumer par eux-mêmes les actes de la vie quotidienne, tout en offrant les avantages de la vie collective : appartenance à un mini-groupe proposant des activités communes telles que repas, loisirs, réunions, démarches, etc.

RAPPORT D'ACTIVITE 2024
Maison Relais – Autres Rives

Table des matières

INTRODUCTION ..... - 2 -

I. LA MAISON RELAIS « AUTRES RIVES » EN QUELQUES CHIFFRES ..... - 4 -

a. Capacité d'accueil et particularité du logement ..... - 4 -

b. Le personnel d'encadrement ..... - 4 -

c. Les orientations en 2024 ..... - 5 -

d. Les chiffres clé en 2024 ..... - 5 -

II. LA MAISON RELAIS « AUTRES RIVES » EN QUELQUES LIGNES ..... - 14 -

a. Les constats phares de l'année 2024 ..... - 14 -

b. L'animation ..... - 15 -

c. Service civique ..... - 18 -

d. Réseau ..... - 18 -

III. PERSPECTIVES 2025 ..... - 19 -

I. LA MAISON RELAIS « AUTRES RIVES » EN QUELQUES CHIFFRES

a. Capacité d'accueil et particularité du logement

À ce jour, la Maison Relais a une capacité de 45 places pour 42 logements :

- 4 T1 bis + 12 T1 et 1 T2 à Vertou (« La Ville au Blanc ») (résidence Chesnaie).
- 3 T1 bis, 2 T1 et 2 T2 (résidence Forget) à Basse-Goulaine.
- 13 T1 et 5 T2 (résidence Dorelle) au Loroux-Bottereau.

Les bureaux de l'équipe socio-éducative sont implantés sur le site du Loroux-Bottereau et sur le site de Vertou (« La Ville au Blanc »).

b. Le personnel d'encadrement

La maison relais est composée de :

- 1 Directeur d'Activité
- 3 ETP d'accompagnants sociaux dont 0,20 ETP coordonnateur
- 0,70 ETP pour un poste d'infirmière

Les accompagnants sociaux interviennent sur tous les sites et leur rôle reste le même :

- Accompagner les locataires dans tous les actes de la vie quotidienne ;
- Accompagner physiquement les locataires aux rendez-vous médicaux en soutien de l'infirmière ;
- Veiller à l'accès de leurs droits administratifs ;
- Etablir ensemble un projet de vie et le suivre ;
- Définir et mettre en place conjointement les modalités de la vie collective ;
- Animer les espaces et temps communs à tous les résidents ;
- Organiser et coordonner les liens avec les partenaires sociaux et les bénévoles ;
- Veiller à la bonne entente entre les résidents et au respect du règlement de fonctionnement ;
- S'assurer du règlement des loyers.

L'infirmière intervient sur tous les sites et son rôle est de :

- Faciliter l'accès aux soins : accompagnement physique aux rendez-vous, coordination des soins, entretiens infirmiers, vulgarisation de l'information médicale.
- Coordonner les soins : lien avec les professionnels extérieurs, prise de rendez-vous, orientation des résidents, suivi des parcours de soin, organisation des hospitalisations.
- Sensibiliser les usagers sur la nécessité de prendre soin de soi : hygiène corporelle, suivi du traitement médical, actes de soins divers.
- Être le médiateur entre le secteur sanitaire et social de sorte que chaque usager choisisse son médecin référent et autres praticiens en lien étroit avec l'intervenant social.

c. Les orientations en 2024

En 2024, 7 hommes et 1 femme ont été orientés via le SIAO (Service d'Accueil d'Information et d'Orientation) et reçus en entretien de préadmission. Sur ces 8 orientations SIAO, 4 personnes ont été admises, 2 personnes ont refusé la place d'hébergement proposée et 2 personnes ont été réorientées.

d. Les chiffres clé en 2024

En 2024, **6 personnes sont sorties du dispositif :**

- **1 relogement dans le parc social**
- **1 fin de prise en charge**
- **4 décès**

1. Les présents au 31 décembre 2024 :

Situation familiale	Nombre de personnes	Pourcentage
Couple	4 personnes (2 couples)	10,5 %
Femme seule	4	10,5 %
Homme seul	30	78,9 %
TOTAUX	**38**	**100%**

Le nombre de locataires en fin d'année était de 38 pour 45 places. Ce chiffre s'explique par 3 décès d'octobre à décembre 2024 + 2 départs en fin d'année. Un logement T2 couple est occupé par une seule personne. A noter la présence de 6 femmes pour 30 hommes.

Journées théoriques
365 jours x 45 places = 16425 jours.

TOTAL des journées non réalisées : 916 jours (contre 1074 en 2023)
Journées réalisées : 15509 jours (contre 15351 en 2022)

TAUX D'OCCUPATION : 94,42 % (contre 91,48% en 2023)

Les 5,58% manquants s'expliquent par les travaux dans les logements nécessaires entre deux locataires ou les délais liés au processus d'admission des nouveaux résidents.

2. Les caractéristiques des personnes accueillies en 2024 :

La Maison Relais « Autres Rives » a accueilli 44 personnes en 2024, au sein de ses 45 places.

→ L'âge moyen :

Âge	Hommes	Femmes	Total Nombres	Total Pourcentages
< 45 ans	2	0	2	4.54 %
46 - 59 ans	22	4	26	59.09 %
60 - 69 ans	12	1	13	29,54 %
> 70 ans	2	1	3	6,81%
TOTAUX	**38**	**6**	**44**	**100%**

⇨En 2024, la **moyenne d'âge des personnes accueillies est de 57,5 ans**, elle était de 56 ans en 2023.

→ Les ressources

Ressources	Nombre de personnes	Pourcentages
AAH	21	47,72 %
Chômage	1	2,27 %
Pension d'invalidité	3	6,81 %
Retraite	9	20,45 %
RSA	8	18,18 %
Salarié.es	2	4,54 %
Total général	**44**	**100%**

⇨ On remarque que **47,72 % des personnes accueillies** bénéficient **de l'Allocation Adulte Handicapé.**
⇨ On constate que **20,45 % des locataires** sont à **la retraite et 18,18 % sont bénéficiaires du RSA**

→ **Situation professionnelle**

Situation au regard du travail	Nombre de personnes	Pourcentages
CDD,CUI…	1	2,27 %
CDI	1	2,27 %
Chômage	1	2,27 %
Handicap/Invalidité	20	45,45 %
Retraite	9	20,45 %
Sans emploi	12	27,27 %
TOTAUX	**44**	**100 %**

⇨ On remarque que seulement 6,81 **%** des locataires sont dans une dynamique d'emploi.

→ **Motif de la demande de logement en Maison Relais**

Motif de la demande	Nombre de personnes	Pourcentages
Solitude, isolement	14	17,94 %
Incapacité à assumer le quotidien	20	25,64 %
problèmes de santé	33	42,30 %
Logement insalubre ou de fortune, hébergement chez un tiers	11	14,10 %
TOTAUX	**78**	**100%**

Remarque : La plupart des résidents présentent plusieurs motifs

⇨ On constate que **42,30% de demande de logement en Maison Relais sont liées à des problèmes de santé** pouvant être d'ordre physique, psychologique et/ou en lien avec une addiction. De plus, pour la plupart des demandes, **on repère un cumul de difficultés (incapacité à assumer le quotidien/problèmes de santé/isolement) justifiant la demande en Maison Relais « Autres Rives ».**

→ **Degré d'autonomie**

Gestion budgétaire	Nombre de personnes	Pourcentages
Autonomie	23	52,27 %
Mesures de protection judiciaire	21	47,72 %
TOTAUX	**44**	**100 %**

Les 52,27 % des locataires sans mesure de protection bénéficient pour partie d'un soutien à la gestion budgétaire par les accompagnants sociaux de la maison relais.

Acte de la vie quotidienne	Oui autonomie	Non pas autonome	Avec aide	Total
Préparation des repas	25	8	11	44
Préparation des repas	56,81%	18,18 %	25 %	100 %
Hygiène corporelle	27	6	11	44
Hygiène corporelle	61,36 %	13,63 %	25 %	100 %
Entretien du logement	17	7	20	44
Entretien du logement	38,63 %	15,90 %	45,45 %	100 %
Réseau social	26	17	1	44
Réseau social	59,09 %	38,63 %	2,27 %	100 %
Activités/Loisirs	6	14	24	44
Activités/Loisirs	13,63 %	31,81 %	54,54%	100 %
Transports en commun	21	23	0	44
Transports en commun	47,72 %	52,27 %	0 %	100 %

⇨ Les Chiffres clés concernant l'autonomie dans la gestion des actes de la vie quotidienne mettent en avant le fait que :

- **61,35 % des personnes sont accompagnées pour entretenir leur logement** (aides à domicile ou référents sociaux).

- **38,63 % des locataires ont besoin d'être accompagnés pour réaliser leur hygiène corporelle**. Il s'agit pour la grande majorité de stimulation de la part de l'équipe et des aides à domicile.

- **43,18 % des personnes accueillies à la maison relais éprouve des difficultés à cuisiner**. Quand cela est possible, ce sont les aides à domicile ou référents sociaux qui aident à la préparation des repas. On notera toutefois que les locataires considérés comme autonomes consomment dans leur majorité une alimentation très déséquilibrée (rythme des repas, consommation importante de plats préparés ou d'aliments très transformés…).

- **54,54 % des personnes peuvent s'ouvrir à des activités avec l'aide des référents** via les activités et animations proposés par la structure et **13,63 % le font en complète autonomie** via des activités tournées vers l'extérieur.

- **59,09 % entretiennent un réseau social et amical** au sein de la maison relais et/ou à l'extérieur.

- **47,72 % des personnes prennent les transports en commun en autonomie**

3. L'accompagnement vers le soin

L'accompagnement vers le soin est une dimension importante à la maison relais « Autres Rives », tant en terme de temps que d'investissement. La population accueillie présente très souvent des problèmes de santé liés au vieillissement prématuré, à la grande précarité, aux différentes addictions et au parcours de vie de chacun. Les pathologies addictives, souvent sévères mais aussi parfois simplement tabagiques, sont surreprésentées en cohérence avec les données de santé publique dont la précarité est un facteur de risque avéré d'addiction.

→ Suivi médical

Santé	Oui	Non	Total
Médecin traitant	42	2	44
Suivi addictologie	13	31	44
Suivi psychiatrie	6	38	44
Suivi spécialiste	27	17	44

La plupart des locataires (plus de 95 %) de la maison relais ont un médecin traitant (seulement 2 personnes n'en ont pas en 2024). C'est le point central de la prise en charge médicale et paramédicale et c'est souvent la première démarche réalisée auprès des nouveaux arrivants. Toutefois, nous pouvons souligner que sur le territoire de la résidence Dorelle (Loroux Bottereau), il est difficile de trouver des médecins prenant des nouveaux patients. Ce qui explique qu'une partie des locataires de la résidence Dorelle doit se rendre à Vertou

30 % d'entre eux sont suivis ou ont été suivis en 2024 en addictologie. Contre 27% en 2023, cette légère hausse s'explique par les efforts de l'équipe réalisés pour encourager les locataires vers le soin en addictologie. Malgré tout, ce chiffre reste assez faible comparé à la proportion de locataires atteints d'addiction.

13 personnes bénéficient d'un suivi en psychiatrie, ce qui représente environ 14% des locataires. Ce chiffre est totalement stable par rapport à l'année dernière.

Enfin, 61 % bénéficient d'un suivi chez un spécialiste (cardiologue, angiologue, psychiatre, ophtalmologue, endocrinologue, neurologue…). Parmi ces 61% certains sont suivis par plusieurs spécialistes. Ce chiffre est en hausse comparé à 2023 (+13%). Ce qui peut s'expliquer par plusieurs choses. Le vieillissement des locataires, la présence d'une infirmière dans l'équipe, les possibilités d'accompagnement proposées par l'équipe…

→ **Les addictions**

Addictions	Nombre de personnes	Pourcentages
Alcool	3	6,8%
Alcool + Tabac	26	59,1%
Alcool + Tabac + Cannabis	3	6,8%
Opiacés + Tabac	1	2,3%
Tabac	4	9,1%
Pas d'addiction notable	3	6,8%
Tabac + Méthadone	2	4,5%
Tabac + Cannabis	2	4,5%
Total général	**44**	**100%**

Les personnes accueillies à la maison relais Autres Rives souffrent très souvent d'addictions. En effet, sur les 44 locataires accueillis en 2024, 93 % présentent une addiction (41 personnes). On retrouve principalement des addictions au tabac (38 locataires sur 44) et à l'alcool (32 sur 44) ; plus rarement des addictions aux jeux, aux opiacés et au cannabis. Sur ces 44 personnes, seulement 13 ont, ou ont eu, un suivi en addictologie en 2024. Les addictions se cumulent souvent (notamment alcool et tabac) et entrainent des problèmes de santé qui amènent les résidents à être hospitalisés, à avoir des suivis chez des spécialistes ou encore des traitements à vie.

→ **Coordination du parcours de soin**

Prise de rdv	Nombre de personnes	Pourcentages	
Aide partielle	13	29,5%	
Aide totale	26	59,1%	
Autonome	5	11,4%	
Total général	**44**	**100%**	

Une grande partie du travail infirmier en maison relais consiste à coordonner les parcours de soin des locataires. La plupart des locataires rencontrent des difficultés pour la prise e rendez-vous médicaux (difficultés de compréhension, craintes, oublis…). Seulement 11 % des locataires sont autonomes dans la prise de leurs rendez-vous en 2024 (contre 23% en 2023). Cette diminution peut s'expliquer par le fait que certaines personnes considérées comme autonomes sur ce point en 2023 sont finalement venues demander un soutien, parce qu'elles ne s'y retrouvaient pas ou que leur autonomie a diminué à cause de problèmes de santé.

Les liens entre l'infirmière et les professionnels de santé du droit commun sont très importants (médecins généralistes, pharmacies, cabinets d'infirmiers libéraux, kinésithérapeutes, services hospitaliers, compagnies d'ambulance…) et représentent une dimension essentielle de son travail. Ce travail en partenariat s'est accentué en 2024 grâce à la stabilité du poste infirmier et des lieux de vie (meilleure interconnaissance avec les autres professionnels de santé sur la durée).

Hospitalisations	Nombre de personnes	Pourcentages
1 fois	11	25,0%
2 fois	7	15,9%
3 fois	1	2,3%
Pas d'hospitalisation	25	56,8%
Total général	**44**	**100%**

Durant l'année, 28 hospitalisations ont été nécessaires pour 19 personnes (certains ont été hospitalisés plusieurs fois). Ces hospitalisations peuvent être très ponctuelles (intervention en ambulatoire, passages aux urgences avec retour à domicile ensuite) comme beaucoup plus longues selon leurs raisons. À chaque fois, cela nécessite un travail de préparation (quand elles sont programmées), et de coordination (transmission des informations importantes aux services, lien avec les professionnels de santé, préparation à la sortie…).

→ **Des prises en charge complètes**

Affection Longue Durée	Nombre de personnes	Pourcentages
Non	10	22,7%
Oui	34	77,3%
Total général	**44**	**100%**

77% des locataires de la maison relais bénéficient d'une prise en charge pour une affection de longue durée (contre 69% en 2023). Ce qui signifie qu'ils sont reconnus comme atteint d'une maladie chronique qui nécessite des soins et un suivi avec un spécialiste. Cette hausse s'explique par une meilleure reconnaissance des affections dont souffrent les locataires grâce au travail d'accompagnement réalisé par l'équipe de la maison relais et des moyens qui y sont alloués. Elle est en lien avec le nombre de suivis chez des spécialistes et l'augmentation de la proportion de locataires ayant un médecin traitant (qui est chargé de déclarer les ALD).

Sur les 44 locataires présents en 2024, 27 ont eu un ou plusieurs rendez-vous dans l'année avec un spécialiste (cardiologue, angiologue, psychiatre, gastro-entérologue, spécialiste des maladies infectieuses…). Ce nombre important s'explique par le cumul des comorbidités liées à la précarité, aux addictions et aux parcours de vie des personnes accueillies en maison relais.

Soins à domicile	Nombres de personnes	Pourcentages
IDEL	24	54,5%
Pas de soins à domicile	20	45,5%
Total général	**44**	**100%**

Remarque : Sur les 24 personnes bénéficiant d'un passage infirmier régulier, 11 sont concernées par des passages quotidiens (liés à la distribution et à la surveillance des traitements).

En 2024, plus de 54% des locataires des locataires ont reçu des soins de la part des infirmières libérales de secteur (réalisation de pilulier, passage quotidien pour les traitements, prises de sang, pansements…) contre 42 % en 2023.

→ **Données administratives**

Couverture santé	Nombre de personnes	Pourcentages
CSS	35	79,5%
Mutuelle privée	9	20,5%
Total général	**44**	**100%**

La grande majorité des locataires de la maison relais bénéficient de la CSS (complémentaire santé solidaire). Grace à cela, l'accès aux soins est facilité car ils n'ont pas à avancer les frais de santé. C'est un élément majeur dans l'accompagnement au soin. Pour ceux qui n'en bénéficient pas, certains soins sont régulièrement reportés car ils impliquent une avance de frais parfois impossible pour les locataires.

→ **Un accompagnement physique important**

Accompagnement physique	Nombre de personnes	Pourcentages
Aide partielle	13	29,5%
Aide totale	25	56,8%
Autonome	6	13,6%
Total général	**44**	**100%**

En 2024, **369** accompagnements physiques à des rendez-vous médicaux ont été réalisés par l'ensemble de l'équipe (364 en 2023). Ce qui revient à une moyenne de **8** accompagnements par semaine. L'équipe a poursuivi son travail pour utiliser, lorsque cela est possible, les VSL (39 trajets en 2024 contre 29 en 2023). Il s'agit

d'accompagnements chez le médecin traitant en majorité, mais aussi chez des spécialistes, pour des suivis en addictologie ou psychiatrie, chez le psychologue, pour des interventions chirurgicales…

Ce nombre est représentatif des besoins d'accompagnement en santé de la population accueillie. Tous ne sont pas dans une démarche de soin, certains ont des besoins assez ponctuels, mais la plupart des résidents présentent des problèmes de santé chroniques qui impliquent des suivis multiples et donc de nombreux accompagnements. De plus, la grande majorité des locataires présente une autonomie assez limitée dans leurs déplacements (douleurs, troubles de la marche, accès difficile aux transports en commun, troubles cognitifs…). Les accompagner lors des rendez-vous médicaux permet une meilleure observance et diminue l'absentéisme à ces rendez-vous.

De plus, prendre soin de soi, aller vers le soin peut être source d'angoisses, d'inquiétude, d'incompréhensions. Accompagner les locataires à leurs rendez-vous permet de les soutenir dans leur démarche, parfois de les aider à s'exprimer et à se faire entendre auprès des professionnels de santé, de réexpliquer plus tard les informations transmises lors de la consultation et enfin d'assurer un meilleur suivi (connaissance des futurs rendez-vous, compréhension du parcours de soin…).

Accompagnement et refus de soin

Au cours de l'année, les professionnels ont dû faire face à des refus de soins de la part des locataires. Ces situations, parfois compromettant le maintien à domicile, interrogent nos pratiques sous l'angle éthique. Dans tous les cas, l'accompagnement se complexifie et les salariés ressentent un sentiment d'impuissance. Durant ces moments, ils s'interrogent constamment sur le respect de la volonté et de la dignité des personnes, ainsi que sur la responsabilité de l'équipe. L'intensité de ces situations et le travail qu'elles impliquent peuvent entraîner un certain épuisement au sein de l'équipe (hyper vigilance, inquiétudes, charge mentale accrue, etc.).

Travail de partenariat

Le temps d'échange pour l'équipe de la maison relais avec l'équipe de l'EMPP (Equipe Mobile Psychiatrie Précarité) de l'hôpital Daumézon a pu être maintenu. Il a lieu environ tous les deux mois et permet de discuter des situations complexes qui peuvent mettre l'équipe en difficulté ou en tous cas lui poser question. Ces moments apportent aux membres de l'équipe un temps de réflexion commun autour de certaines prises en charge et surtout un regard extérieur proposé par des professionnels de la psychiatrie.

Depuis plusieurs années, les locataires de la maison relais bénéficient de soins pédicures, grâce au partenariat entre l'ASBL et l'IFM3R. En 2023, 4 locataires ont pu s'y rendre à plusieurs reprises.

L'installation de l'infirmière dans des bureaux sur le site de Vertou a pu aider au développement des partenariats avec les professionnels de santé du secteur (médecins généralistes du cabinet du Parc Saint Martin, pharmacies, kinésithérapeutes et infirmières libérales).

II. LA MAISON RELAIS « AUTRES RIVES » EN QUELQUES LIGNES

Les chiffres clés de l'année 2024 font émerger les besoins spécifiques de personnes accueillies au sein de la Maison Relais « Autres Rives », qui met tout en œuvre, pour proposer un accompagnement personnalisé à travers des actions collectives et individuelles.

Pour cela, l'équipe d'accompagnants sociaux organise régulièrement des temps collectifs, favorisant ainsi la cohésion entre résidents, l'ouverture vers l'extérieur et la création de liens sociaux.

De plus, chaque personne accueillie à un référent éducatif au sein de l'équipe, garant de la mise en œuvre du projet personnalisé, élaboré conjointement avec la personne et en y associant les partenaires.

a. Les constats phares de l'année 2024

- → **Résidence Dorelle :** En 2024, nous constatons que le collectif (19 personnes) vit bien, les locataires ont pu poursuivre leur implantation sur la commune du Loroux-Bottereau. L'équipe éducative et une personne bénévole proposent des animations et activités (repas convivial, jeux de sociétés et éveil musculaire…)
- → **Résidence Forget :** Ce petit collectif (7 logements) continue de bien vivre ensemble, malgré que l'équipe éducative n'ai plus de bureau sur place. Nous avons continué de proposer des animations aux locataires.
- → **Résidence Chesnaie :** L'équipe éducative a occupé un bureau sur place. Même si celui-ci est provisoire, il a permis d'offrir aux occupants des 17 logements, des temps de présence sécurisants et nécessaires pour animer la vie collective.

Le poste infirmier permet de renforcer et soutenir l'accompagnement vers le soin des locataires. Ceci implique un nombre important de rendez-vous et d'accompagnements.

Au cours de l'année, **quatre décès** sont survenus et ont impactés psychologiquement les locataires et l'équipe.

Départ de la cheffe de service (mars 2024).

L'équipe éducative se retrouve séparée, sur deux sites, et est restée vigilante à maintenir le faire équipe (réunion de service, animations, entraides sur des situations complexes…)

Au cours de l'année nous avons signalés 7 Évènements Indésirables Graves (3 pour manquement grave au règlement de fonctionnement et violences, 3 pour dégradation importante de l'état de santé et perte d'autonomie, 1 pour situation choquante (décès au domicile)).

b. L'animation

Avec une activité encore intense en 2024, l'équipe de la maison relais a tout de même réussi à proposer différentes animations aux locataires tout au long de l'année. L'équipe a même édité un planning des animations au trimestre pour permettre à tous les locataires de se projeter.

Ces animations sont essentielles car elles permettent de renforcer les liens entre les locataires et de construire une dynamique collective. Cette démarche a été importante notamment sur le site du Loroux-Bottereau.

1. Les animations régulières :

→ **Fêtes évènementielles**

Nous avons organisé un repas de Noël à l'occasion des fêtes de fin d'année. Ces fêtes évènementielles sont essentielles **pour conserver une convivialité et un sentiment de cohésion** malgré un mode d'habitat sur plusieurs sites géographiques.

Les locataires qui ont souhaité fêter leur anniversaire ont pu le faire grâce à des repas ou goûters conviviaux sur les différents sites.

→ **Le Conseil de Concertation et les conseils de locataires**

Un Conseil de Concertation (type CVS) est **programmé chaque trimestre**. Nous y traitons de la vie quotidienne, du collectif, des animations à prévoir et du bilan des animations antérieures. Un compte-rendu est affiché sur chaque site.

Le conseil de concertation **répond au souhait de tous d'être impliqué dans la vie quotidienne et dans la prise de décision** de la vie commune en Maison Relais.

Les modalités de fonctionnement sont restées les mêmes qu'en 2024, à savoir :

- 1 ou 2 représentant élu par site, en proportion du nombre de résidents par site (1 représentant pour 6 ou 7 résidents en moyenne), afin de limiter le nombre de participants.
- 3 réunions du Conseil de concertation dans l'année et 1 plénière, avec les représentant et l'ensemble des locataires, sur des dates fixées en début d'année pour toute l'année.

Les locataires se réunissent dès réception de l'ordre du jour du Conseil de Concertation pour le travailler en amont, lors des comités des locataires organisés sur chaque site. Le représentant des locataires recueille les avis pour une remontée des informations en CDC et fait une deuxième réunion où il effectue une synthèse.

Ce travail engagé sur la participation des usagers en 2022, et finalisé en 2023, nous a permis de remobiliser les locataires sur le fonctionnement de la maison-relais en les impliquant sur la réactualisation du règlement de fonctionnement et de favoriser leur pouvoir d'agir. En 2024, une élection de représentants pour le site de Vertou a eu lieu.

→ **Sorties occasionnelles :**

Une sortie collective à la journée était proposée **en semaine** (sortie bowling, billard, cinéma, pique-nique en bord de mer, parcs animaliers…). L'idée principale de cette action est de permettre aux personnes de s'ouvrir à l'extérieur tout en tenant compte de leurs envies. L'ensemble de ces sorties émane des souhaits exprimés par les personnes lors du conseil de concertation.

En 2024, deux animations de ce type par mois ont été organisées pour et avec les locataires.

2. L'atelier popote :

Cet atelier a vu le jour au milieu de l'année 2023. Il s'agit de proposer à un groupe de 5 à 6 locataires (sur inscription) de se retrouver tous les 15 jours pendant 2 mois (soit 4 séances) afin d'élaborer et de partager un repas. Cet atelier est encadré par deux professionnels de l'équipe de la maison relais (l'ensemble de l'équipe y participe tour à tour). Il a un budget défini de 200 euros pour ces 4 séances.

Le groupe se retrouve en début de matinée pour élaborer un menu et rédiger la liste de courses. Ensuite, locataires et professionnels vont faire les courses et cuisinent ensemble. Enfin, l'atelier se termine par un moment convivial ou tous les participants partagent le repas.

L'atelier popote est en premier lieu un moment collectif et convivial. Ceci dit, il permet de travailler certains sujets de la vie quotidienne :

- Aborder la notion d'équilibre alimentaire
- Réaliser des recettes simples, du quotidien, avec des produits accessibles et que les résidents pourront reproduire chez eux
- Travailler sur le budget : répartition, prix des aliments au kilo…
- Travailler la notion de l'hygiène
- Encourager une dynamique de groupe, apprendre à faire ensemble, partager les tâches…

L'atelier popote a été testé en premier lieu sur la résidence Dorelle. Le bilan étant très positif, il a été proposé aux locataires de la résidence Forget de poursuivre en 2024, avec 5 ateliers.

3. Des animations artistiques : L'atelier peinture

La personne bénévole a décidé, pour des raisons personnelles, de ne pas poursuivre l'activité. Nous recherchons une autre personne pour reprendre l'atelier et maintenir une activité créative sur la structure.

4. Accompagnement au jardinage :

L'idée est de travailler avec les locataires sur la notion de « prendre soin de » en général. Nous avons accompagné les locataires qui le souhaitaient, dans la réalisation de potagers (mise à disposition de matériel, conseils, aide humaine, achat de plants…). La production des fruits et légumes issus des différents potagers, a permis aux locataires un usage personnel.

5. Le séjour annuel :

En 2024, la situation financière de l'association n'a pas permis que nous organisions un séjour comme nous en avions l'habitude. Toutefois nous avons proposé aux locataires, qui le souhaitaient, de partir seul ou en petit groupe. Même si nous proposions d'organiser l'évènement, mais sans notre présence sur place, aucun locataire n'est parti. Pour pallier, nous avons proposé des sorties occasionnelles en bord de mer durant l'été.

Beaucoup d'entre eux ont des difficultés à aller seul vers l'extérieur, vers des loisirs, vers les autres. Il est **nécessaire qu'ils soient accompagnés dans cette démarche** d'où l'importance de ce séjour pour la plupart d'entre eux.

De plus, ce séjour répond à l'idée première des Maisons Relais qui est de créer du lien, c'est un moment convivial qui favorise la cohésion du groupe qui s'en ressent sur le long terme.

c. Service civique

La maison relais n'a pas recruter de personne en service civique en 2024.

d. Réseau

Pour favoriser le maintien à domicile, il est nécessaire de mobiliser le réseau. Cela implique un travail important avec des partenaires :

- Services d'aides à domicile (ADAR, ADT, Titi services)
- Mandataires judiciaires (Crifo, Confluence sociale, UDAF44, libéraux)
- Médecins traitants
- Hôpitaux
- Centre Médico-Psychologique
- Cabinet infirmier libéraux et Kinésithérapeute
- Centre local d'information et de coordination gérontologique (CLIC)
- Département de Loire Atlantique
- EDS : Espaces Départementaux des Solidarités
- CCAS

La Maison Relais recherche également une transversalité avec l'ensemble des établissements et services de l'Association, au bénéfice de l'usager.

III. PERSPECTIVES 2025

En 2025, nous allons poursuivre notre implantation sur le territoire du Loroux-Bottereau et de Vertou. Continuer d'apporter une présence éducative quotidienne sur le site de Vertou.

Dans un second temps, la direction recherchera un bâtiment collectif pour permettre un regroupement, à terme, des résidences Chesnaie et Forget, sur le modèle de la résidence Dorelle.

Perspectives d'animation en 2025 : L'équipe souhaite :

- → Poursuivre une animation autour de la cuisine : l'atelier popote
- → Poursuivre l'organisation de moments conviviaux qui favorisent la cohésion du groupe et le mieux vivre ensemble.
- → Poursuivre un planning trimestriel des animations, tenant compte des souhaits des locataires.
- → Maintenir une activité jardinage qui permet de lutter contre la sédentarité, l'ennui et l'isolement.
- → Le maintien d'un séjour d'inclusion n'est plus possible pour des raisons financières. L'équipe propose de réfléchir, avec les locataires, à maintenir des temps d'animations estivaux sous diverses formes (séjour pour un petit groupe sur la côte proche avec visite d'un membre de l'équipe en journée, sorties à la journée en bord de mer, pique-nique…)
- → Poursuivre l'accueil de bénévoles pour diversifier les propositions d'activités faites aux locataires.
- → Maintenir des animations sur toutes les résidences.